Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-230403-4-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 3 avril 2023

PUBLIE LE:

19 AVR. 2023

Délibération n°230403-4 : Budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le vingt-huit mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul JAOUEN**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

PRESENTS

LOUVECIENNES Jean-Paul JAOUEN, PRESIDENT

Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE

Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE

Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES: Néant

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'UNILYS Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes		2
QUORUM		5
<u>Délégués présents</u>	•	8
<u>Pouvoirs</u>	:	
Délégués comptant pour le vote		8

Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-230403-4-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L.5211-36 et L. 5212-18 et suivants ;

VU l'article R. 5212-1-1 du Code général des collectivités territoriales fixant le vote du budget par nature ;

VU la délibération n°220323-3 du 22 Mars 2023 approuvant le rapport d'orientation budgétaire ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget primitif du Syndicat Intercommunal pour le Musée du Domaine Royal de Marly ;

CONSIDERANT, le budget primitif de l'exercice 2023, qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 897 849.93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 227 031.74 €

SOIT UN BUDGET GLOBAL DE : 1 124 881.67 €

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif du Syndicat Intercommunal pour le Musée du Domaine Royal de Marly de l'exercice 2023 annexé à la présente délibération.

Fait à Marly-le-Roi, le 19 AVR. 2023

Transmis en Préfecture et affiché le 19 AVR. 2023

Pour Extrait Conforme

Emmanuelle RAMPAZZO

Secrétaire de séance

Jean-Paul JAOUEN
Président du Syndicat Intercommunal



BUDGET PRIMITIF 2023

FEUILLE DE SIGNATURES

Comité du lundi 3 avril 2023 à 18:45

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES	
新的表现的图像是由自己的	A LO	UVECIENNES		
Armelle VALLOT	That I	Florence ESNAULT	Amount	
Jean-Paul JAOUEN	Yh.	Stéphane PIHIER		
	// MA	ARLY-LE-ROI		
Béatrice CASANOVA	Basgnorg.	Clarisse ZANN		
Emmanuelle RAMPAZZO	A	Jean-François PERRAULT	- Leville	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-230403-4-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - MUSEE DU DOMAINE ROYAL DE MARLY (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 25780213200015

POSTE COMPTABLE: SAINT-GERMAIN-EN-LAYE COLLECTIVITES LOCALES

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: MUSEE LOUVECIENNES - MARLY LE ROI (3)

ANNEE 2023

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-230403-4-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023

I - Informations générales (6)	Date de réception préfecture : 19/04/2023
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section de lonctionnement - Détail des lécettes	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28 30
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	31
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	36
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet Sans Objet
C3.4 - Liste des services individualises dans un budget annexe C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet Sans Objet
	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	Comp Ohio
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes D2 - Arrêté et signatures	Sans Objet
DE ATTOCO OF SIGNATURES	30

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 78372

MUSEE DU DOMAINE ROYAL DE MARLY MUSEE LOUVECIENNES - MARLY LE ROI

Accusé de réception en préfectur BP 078-257802132-20230419-230413-43E Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023 ption en préfectur **BP** -20230419-23049343 smission : 19/0441423

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	24285

Potentiel fiscal	et financier (1)	Valeurs par hab.	Moyennes nationales du	
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate	
0.00	0.00	0.00	0.00	

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	96.49	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	14.84	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	85.16	
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette	255000.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	Accusé de réception en préfecture	1
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	Date de télétransmission : 19/04/2023	
	Dute de recoption prefecture : 10/04/2020	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

	II – PRESENTAT	ION GENERALE DU BUDGE UE D'ENSEMBLE	Accusé de réception en préfecture
	VI	Date de télétransmission : 19/04/2023 A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	897 849,93	577 023,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)
T S	REPORTE (2)	0,00	320 826,93
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	897 849,93	897 849,93
_		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	111 830,00	79 191,74
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	51 027,34	147 840,00
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)
T S	(2)	64 174,40	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	227 031,74	227 031,74
-		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 124 881,67	1 124 881,67

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT). (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

Accusé de réception en préfecture 1070-257802132-20230419-230409-4-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		budget précédent (1)	réaliser N-1 (2)	nouvelles		(= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	437 264,26	0,00	368 425,00	368 425,00	368 425,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	358 200,00	0,00	432 100,00	432 100,00	432 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 535,00	0,00	6 652,00	6 652,00	6 652,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	801 999,26	0,00	807 177,00	807 177,00	807 177,00
66	Charges financières	4 558,00	0,00	4 093,70	4 093,70	4 093,70
67	Charges exceptionnelles	4 500,00	0,00	700,00	700,00	700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	55 000,00		24 577,49	24 577,49	24 577,49
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	866 057,26	0,00	836 548,19	836 548,19	836 548,19
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		16 301,74	16 301,74	16 301,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	54 000,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	54 000,00		61 301,74	61 301,74	61 301,74
	TOTAL	920 057,26	0,00	897 849,93	897 849,93	897 849,93

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 897 849,93

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	53 600,00	0,00	27 800,00	27 800,00	27 800,00
70	Produits services, domaine et ventes div	65 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
73	Impôts et taxes	464 000,00	0,00	463 571,00	463 571,00	463 571,00
74	Dotations et participations	48,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2,00	0,00	4 652,00	4 652,00	4 652,00
	Total des recettes de gestion courante	582 650,00	0,00	577 023,00	577 023,00	577 023,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes réelles de fonctionnement	587 780,00	0,00	577 023,00	577 023,00	577 023,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	10 550,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes d'ordre de fonctionnement	10 550,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	598 330,00	0,00	577 023,00	577 023,00	577 023,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 320 826,93

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 897 849,93

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	61 301,74
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042* – *RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040* – *DI 040*.

Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-230403-4-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023

II — PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT — CHAPITRES Accusé de réception en préfecture 1970-2577002132-20230419-230409-4-E Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture 1970-2577002132-20230419-230409-4-E Date de réception préfecture 1970-2577002132-20230419-230409-4-E Date de réception préfecture 1970-2577002132-20230419-230409-4-E Date de réception en préfecture 1970-2577002132-20230419-230409-4-E

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	100.00	0.00	550.00	550.00	550,00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00	0.00	0,00
21	Immobilisations corporelles	78 878.00	51 027.34	89 280.00	89 280.00	140 307.34
22	Immobilisations recues en affectation (6)	0.00	0.00	0.00	0.00	0,00
23	Immobilisations en cours	132 730,92	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	211 708,92	51 027,34	96 830,00	96 830,00	147 857,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	9 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	24 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	235 708,92	51 027,34	111 830,00	111 830,00	162 857,34
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 550,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 550,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	246 258,92	51 027,34	111 830,00	111 830,00	162 857,34

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 64 174,40

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 227 031,74

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
242	0: 1 (5)	précédent (1)	(2)	2.22		
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 500,00 0,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	,	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	16 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	215 019,00	147 840,00	9 390,00	9 390,00	157 230,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	190 351,66	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	405 370,66	147 840,00	9 390,00	9 390,00	157 230,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes réelles d'investissement	421 870,66	147 840,00	17 890,00	17 890,00	165 730,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		16 301,74	16 301,74	16 301,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	54 000,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	54 000,00		61 301,74	61 301,74	61 301,74

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	nouvell@8 -2578 Date de t	VOTE (3) e réception en préfec 02132-20230419-230 élétransmission : 19/0	#0 \$⊐-RÆR + vote) #/2023
	TOTAL	475 870,66	147 840,00	79 191,74	79 191,74	227 031,74

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	227 031,74

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

3		
r	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
9	DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE	61 301,74
3	FONCTIONNEMENT (10)	

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021*+ *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
BALANCE GENERALE DU BUDGET	Date de télétransmission : 19/04/2023	B1	ĺ
	Date de reception prefecture : 19/04/20.	23	•

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	368 425,00		368 425,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	432 100,00		432 100,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 652,00		6 652,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	4 093,70 700,00 0,00	0,00 0,00 45 000,00 0,00	4 093,70 700,00 45 000,00 0,00
022	Dépenses imprévues	24 577,49		24 577,49
023	Virement à la section d'investissement		16 301,74	16 301,74
Dér	oenses de fonctionnement – Total	836 548,19	61 301,74	897 849,93

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 897 849,93

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	15 000,00	0,00	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	550,00	0,00	550,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	140 307,34	0,00	140 307,34
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	7 000,00	0,00	7 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
De	épenses d'investissement – Total	162 857,34	0,00	162 857,34

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	64 174,40
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	227 031,74

Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-230403-4-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Accusé de réception en préfecture	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	Date de télétransmission : 19/04/2023	B2
	Date de reception prefecture: 19/04/2023	

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	27 800,00		27 800,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	81 000,00		81 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	463 571,00		463 571,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 652,00	0,00	4 652,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	577 023,00	0,00	577 023,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	320 826,93

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 897 849,93

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	157 230,00	0,00	157 230,00
13	Subventions d'investissement	8 500,00	0,00	8 500,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26 27	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	45 000,00	45 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		16 301,74	16 301,74
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	165 730,00	61 301,74	227 031,74

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 227 031,74

Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-230403-4-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	Accusé de réception en préfecture	405 111
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS	19/04/2 19/04/2	

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	437 264,26	368 425,00	368 425,00
60611	Eau et assainissement	500,00	550,00	550,00
60612	Energie - Electricité	26 000,00	65 000,00	65 000,00
60622	Carburants	500,00	600,00	600,00
60623	Alimentation	800,00	700,00	700,00
60624	Produits de traitement	100,00	100,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	1 200,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 650,00	4 500,00	4 500,00
60636	Vêtements de travail	105,00	300,00	300,00
6064	Fournitures administratives	2 200,00	2 200,00	2 200,00
6065	Livres, disques, (médiathèque)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	8 500,00	8 500,00
611	Contrats de prestations de services	5 300,00	5 900,00	5 900,00
6132	Locations immobilières	2 500,00	5 050,00	5 050,00
6135	Locations mobilières	4 100,00	1 360,00	1 360,00
61521	Entretien terrains	0,00	100,00	100,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00	9 800,00	9 800,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	100,00	100,00
61524	Entretien bois et forêts	7 150,00	10 150,00	10 150,00
61551	Entretien matériel roulant	1 600,00	600,00	600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 500,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	30 700,00	25 000,00	25 000,00
6161	Multirisques	7 225,00	10 500,00	10 500,00
617	Etudes et recherches	3 500,00	100,00	100,00
6182	Documentation générale et technique	400,00	400,00	400,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 600,00	11 430,00	11 430,00
6188	Autres frais divers	202 334,26	36 680,00	36 680,00
6226	Honoraires	10 800,00	10 200,00	10 200,00
6231	Annonces et insertions	10 300,00	15 700,00	15 700,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 500,00	2 300,00	2 300,00
6236	Catalogues et imprimés	11 800,00	30 225,00	30 225,00
6238	Divers	13 400,00	24 500,00	24 500,00
6241	Transports de biens	2 700,00	10 800,00	10 800,00
6247	Transports collectifs	1 600,00	4 800,00	4 800,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	2 100,00	2 100,00
6257	Réceptions	0,00	3 350,00	3 350,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	1 700,00	1 700,00
6262	Frais de télécommunications	17 400,00	9 100,00	9 100,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	2 350,00	2 350,00
6281	Concours divers (cotisations)	600,00	2 300,00	2 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 350,00	11 300,00	11 300,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	10 000,00	13 000,00	13 000,00
6288	Autres services extérieurs	21 750,00	20 400,00	20 400,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	180,00	180,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	358 200,00	432 100,00	432 100,00
6218	Autre personnel extérieur	125 700,00	88 000,00	88 000,00
6331	Versement mobilité	3 000,00	4 200,00	4 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	200,00	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 500,00	3 500,00	3 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	67 700,00	60 000,00	60 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 900,00	3 000,00	3 000,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflat°	200,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	25 000,00	20 500,00	20 500,00
64131	Rémunérations non tit.	63 000,00	157 000,00	157 000,00
64134	Personnel non tit Indemnité inflat°	200,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 000,00	54 200,00	54 200,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	26 500,00	27 000,00	27 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 500,00	6 000,00	6 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00	3 200,00	3 200,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 300,00	1 300,00	1 300,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	700,00	700,00	700,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 300,00	1 800,00	1 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 500,00	1 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 535,00	6 652,00	6 652,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	2 280,00	1 400,00	1 400,00
6518	Autres	1 300,00	2 300,00	2 300,00
0310				

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions Accusé de réception en p (nouvelles2,3)23041 Date de télétransmission	19/04/2023
6533	Cotisations de retraite	150,00	Date de réception préfect	
65888	Autres	5,00	2,00	2,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
тота	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	801 999,26	807 177,00	807 177,00
66	Charges financières (b)	4 558,00	4 093,70	4 093,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 580,00	4 115,00	4 115,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-22,00	-21,30	-21,30
67	Charges exceptionnelles (c)	4 500,00	700,00	700,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 500,00	200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	55 000,00	24 577,49	24 577,49
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		866 057,26	836 548,19	836 548,19
023	Virement à la section d'investissement	0,00	16 301,74	16 301,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	54 000,00	45 000,00	45 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	54 000,00	45 000,00	45 000,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	54 000,00	61 301,74	61 301,74
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	54 000,00	61 301,74	61 301,74
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		920 057,26	897 849,93	897 849,93

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	897 849,93

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	337,25
Montant des ICNE de l'exercice N-1	362,31
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-21,30

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	Accusé de réception en préfecture		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETT	E Ste de télétransmission : 19/04/202	23 A2	
	T Date de reception prefecture : 19/04	1/2023	

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	53 600,00	27 800,00	27 800,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	53 600,00	27 800,00	27 800,00
70	Produits services, domaine et ventes div	65 000,00	81 000,00	81 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	54 000,00	61 000,00	61 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	11 000,00	20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	464 000,00	463 571,00	463 571,00
73111	Impôts directs locaux	464 000,00	463 571,00	463 571,00
74	Dotations et participations	48,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	48,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2,00	4 652,00	4 652,00
752	Revenus des immeubles	0,00	4 650,00	4 650,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2,00	2,00	2,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = $70 + 73 + 74 + 75 + 013$	582 650,00	577 023,00	577 023,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 130,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	3 750,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 380,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	587 780,00	577 023,00	577 023,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	10 550,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	10 550,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	10 550,00	0,00	0,00
7	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	598 330,00	577 023,00	577 023,00

	·
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	320 826,93
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	897 849,93

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁸⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	Accusé de réception en préfecture	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSE		023 B1
	T Date de reception dielecture 19/	114/2112.3

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	100,00	550,00	550,00
2051	Concessions, droits similaires	100,00	550,00	550,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	78 878,00	89 280,00	89 280,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	38 000,00	38 000,00
2135	Installations générales, agencements	54 414,00	29 150,00	29 150,00
2161	Oeuvres et objets d'art	15 636,00	10 000,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 708,00	7 330,00	7 330,00
2184	Mobilier	1 500,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 620,00	3 800,00	3 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	132 730,92	7 000,00	7 000,00
2313	Constructions	132 730,92	7 000,00	7 000,00
	Total des dépenses d'équipement	211 708,92	96 830,00	96 830,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	15 000,00	15 000,00
1641	Emprunts en euros	15 000,00	15 000,00	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	9 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	24 000,00	15 000,00	15 000,00
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	235 708,92	111 830,00	111 830,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	10 550,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	10 550,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	10 550,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	10 550,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	246 258,92	111 830,00	111 830,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	51 027,34
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	64 174,40
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	227 031,74

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	Accusé de réception en préfecture	<u> </u>
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE		D23 B2
	Date de reception prefecture : 19/0/	4/2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 500,00	8 500,00	8 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	16 500,00	8 500,00	8 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	16 500,00	8 500,00	8 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	405 370,66	9 390,00	9 390,00
10222	FCTVA	203 019,00	9 390,00	9 390,00
10251	Dons et legs en capital	12 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	190 351,66	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	00,0	00,0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	405 370,66	9 390,00	9 390,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0.00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	421 870,66	17 890,00	17 890,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	16 301,74	16 301,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	54 000,00	45 000,00	45 000,00
28051	Concessions et droits similaires	10 800,00	1 900,00	1 900,00
28135	Installations générales, agencements,	6 100,00	6 800,00	6 800,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 100,00	1 500,00	1 500,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 300,00	1 700,00	1 700,00
28183	Matériel de bureau et informatique	26 420,00	27 600,00	27 600,00
28184	Mobilier	2 900,00	2 500,00	2 500,00
28188	Autres immo. corporelles	3 380,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	54 000,00	61 301,74	61 301,74
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	54 000,00	61 301,74	61 301,74
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	475 870,66	79 191,74	79 191,74

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	147 840,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	227 031,74

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041*.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	Accusé de réception en préfecture	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN	Date de télétransmission : 19/04/2	
	Procedure of the second of the	

Cet état ne contient pas d'information.

	Accusé de réception en préfecture	
IV – ANNEXES	Date de télétransmission : 19/04/2023	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1	

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	, \		DITO DE TREGORER	\ · /		
	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

	Accusé de réception en préfecture
IV – ANNEXES	Date de télétransmission : 19/04/04/2023
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	AZ.Z = REPARTITION FAR NATURE DE DETTE (IIOIS 10449 et 100)											$\overline{}$		
	Emprunts et dettes à l'origine du contrat Taux initial											I	1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					300 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					300 000,00									
00020033603	Crdit Mutuel	18/12/2018	30/11/2019	29/02/2020	300 000,00	F	Taux Fixe	1,650	1,660	EUR	Т	С	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de	Date du premier rembour-	Emprunts e	Type de taux	rigine du contrat		initial Taux		Accusé de réce 078-25780213. Date de télétra Date de récept Pério- dicité des rembour-	nsmission: 19	04/2023	Caté- gorie d'em-
ue contrat)	de me		mobilisation (1)	sement		(3)		(5)	(5) actuariel		sements (6)		anticipé O/N	prunt (8)
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					300 000,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle , B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-230403-4-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023

IV – ANNEXES IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

							s et dettes au 01/01					
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		255 000,00					15 000,00	4 114,70	0,00	337,25
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		255 000,00					15 000,00	4 114,70	0,00	337,25
00020033603	N	0,00	A-1	255 000,00	16,91	F	Taux Fixe	1,650	15 000,00	4 114,70	0,00	337,25
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		255 000,00					15 000,00	4 114,70	0,00	337,25

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-230403-4-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). Date de réception préfecture : 19/04/2023 (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une narge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV – ANNEXES

| Accusé de réception en préfecture | 078-2578021732-20230413-41DE | Date de télétransmission : 19/04/2023 | Date de réception préfecture : 19/04/2023 | Date de réception préfecture : 19/04/2023 | Accusé de réception en préfecture | 078-257802173-250403-41DE | Date de réception préfecture : 19/04/2023 | Date de réception préfecture : 19/04/2023 | Accusé de réception en préfecture | 078-257802173-250403-41DE | Date de réception préfecture : 19/04/2023 | Date de réception préfecture : 19/04/2023 | Accusé de réception en préfecture | 078-257802173-250403-41DE | Date de réception préfecture : 19/04/2023 | D

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		/\Z.IO	7 (17 11 11 10 17											
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

	Accusé de réception en préfecture
IV – ANNEXES	Date de télétransmission 19/04/2023
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	i			TITION DE L'ENCO			
Inc	lices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et	(5) Ecarts d'indices hors zone	(6) Autres indices
			ou zone euro ou écart entre		écarts d'indices dont l'un	euro	
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

	Accusé de réception en préfecture
IV – ANNEXES	Date de télétransmission 19/04/2023
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

							71 00011						
	Emp	runt couvert						Instrument de co	uverture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-230403-4-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023

	Luate de reception prefect	ure: 19/04/2023	-
IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5	1

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

		-		Effet de l'i	nstrument de couve	rture			
Instruments de couverture		Taux pay	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture	, IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	Date de télétransmission : 19/04/2023	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGA	NISME	⁰²³ A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Do	ont
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex : émissions publiques ou privées)					

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2	

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-23040		
ELEMENTS DU BILAN	Date de télétransmission : 19/04/2 Date de réception préfecture : 19/		
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	3	A3	ļ

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2017-06-01
CGCT): 720.00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif,	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
variable)			0.4 /0.0 /0.0 4.7
L	Immobilisation inférieure ou égale à 600 HT	1	01/06/2017
L .	Logiciels	2	01/06/2017
L	Frais d'études	5	01/06/2017
L	Frais de recherche et de developpement	5	01/06/2017
L	Voitures	5	01/06/2017
L	Camions et véhicules industriels	8	01/06/2017
L	Mobilier	6	01/06/2017
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	3	01/06/2017
L	Matériel informatique	3	01/06/2017
L	Matériels classiques	10	01/06/2017
L	Coffre-fort	10	01/06/2017
L	Installations et appareils de chauffage	10	01/06/2017
L	Appareils de levage-ascenseurs	20	01/06/2017
L	Appareils de laboratoire	10	01/06/2017
L	Equipements de garage et ateliers	10	01/06/2017
L	Equipements des cuisines	10	01/06/2017
L	Equipements sportifs	10	01/06/2017
L	Installations de voirie	10	01/06/2017
L	Plantations	20	01/06/2017
L	Autres agencements et aménagement de terrains	20	01/06/2017
L	Matériel espaces verts	5	01/06/2017
L	Matériels audiovisuel	5	01/06/2017
L	Matériel muséographique	10	01/06/2017
L	Matériel pédagogique	5	01/06/2017

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-230403-4-	DE IV	
ELEMENTS DU BILAN	Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPEN	\$ES	A6.1	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		15 000,00	15 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		15 000,00	15 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	15 000,00	15 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10 Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	15 000,00	51 027,34	64 174,40	130 201,74

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-230403-4-	DE IV
ELEMENTS DU BILAN	Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETT	TES .	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	. ,		` '
	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	70 691,74	III 70 691,74
	tes propres externes de l'année (a)	9 390,00	9 390,00
10222 10223	FCTVA TLE	9 390,00	9 390,00
10223	Taxe d'aménagement	0,00 0,00	0,00 0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	61 301,74	61 301,74
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	1 900,00	1 900,00
28135	Installations générales, agencements,	6 800,00	6 800,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 500,00	1 500,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 700,00	1 700,00
28183	Matériel de bureau et informatique	27 600,00	27 600,00
28184	Mobilier	2 500,00	2 500,00
28188	Autres immo. corporelles	3 000,00	3 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	16 301,74	16 301,74

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	70 691,74	147 840,00	0,00	0,00	218 531,74

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	130 201,74
Ressources propres disponibles	IV	218 531,74
Solde	V = IV - II (6)	88 330,00

 $[\]textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont \`a détailler conformément au plan de comptes.}\\$

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-230403-4-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023

	Accusé de réception en préfecture	
IV – ANNEXES	U/B-25/80/13/-20/30419-230403-4-DE Date de télétransmission : 1 3/0 4/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1	

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	5 (3)	_	S POURVUS SUR SETAIRES EN ET	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 1ère classe	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	1,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe Attaché de conservation du patrimoine	B A	0,00 2,00	1,00 0,00	1,00 2,00	0,00 0,00	0,00 2,00	0,00 2,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	1,00	5,00	2,00	2,00	4,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

	Accusé de réception en préfecture 178-257802132-20230419-230403-4-DE	
	Date de réception préfecture 1 9/04/2023	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1	

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

OF EINT DOTE ENGINEER (Gallo)							
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
	(1)	(2)	Indice (8) Euros		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00			
Attaché de conservation du patrimoine	Α	CULT	567.0	0,00	3-4	CDI	
Attaché de conservation du patrimoine	Α	CULT	693.0	0,00	3-3-2°	CDD	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00			
TOTAL GENERAL				0,00			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS: Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) : 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la súppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A: autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture	
ARRETE ET SIGNATURES	Date de télétransmission : 19/04/2023	D2
	Date de reception prefecture : 19/04/20	23

Nombre de membres en exercice : 8 Nombre de membres présents : 8 Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES:
Pour: 8
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 28/03/2023

Présenté par Jean-Paul JAOUEN (1), A Hôtel de ville, le 03/04/2023 Jean-Paul JAOUEN,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Budget Primitif 2023 A Marly-le-Roi, le 03/04/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Armelle VALLOT	
Beatrice CASANOVA	
Clarisse ZANN	
Emmanuelle RAMPAZZO	
Florence ESNAULT	
Jean-François PERRAULT	
Jean-Paul JAOUEN	
Stéphane PIHIER	

Certifié exécutoire par Jean-Paul JAOUEN (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : Le comité syndical.

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20230419-230403-4-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - Note de synthèse

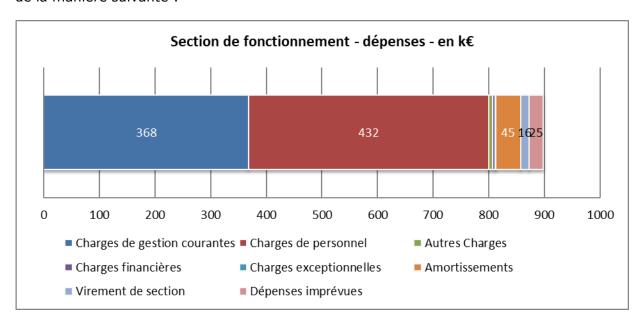
Le budget primitif, voté annuellement, constitue la prévision des dépenses et des recettes pour l'année. Le budget 2022 a été voté le 03 Avril 2023 dans le respect des orientations budgétaires présentées en comité le 22 Mars 2023.

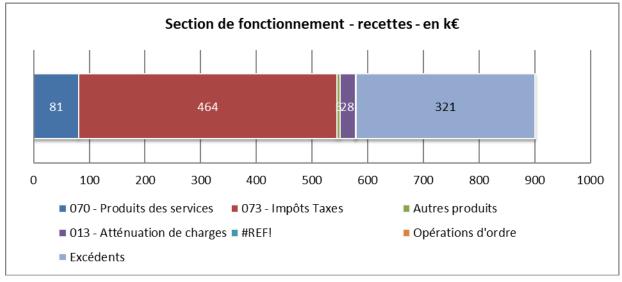
Le Syndicat intercommunal du Musée du Domaine Royal de Marly a pour objet de conserver, étudier et valoriser, pour le public le plus large possible, ses collections constituées de 3 300 œuvres et objets. Celles-ci couvrent la période allant du XVIIe au XIXe siècle et se composent de peintures, de sculptures, d'objets d'arts décoratifs et d'arts graphiques.

Le budget 2023 a été réalisé en intégrant les résultats constatés dans le compte administratif prévisionnel 2022 du Syndicat Intercommunal du Musée du Domaine Royal de Marly validé par le comptable public.

I. <u>Section de fonctionnement</u>

Le budget de fonctionnement s'élève à 898 k€. Les dépenses et les recettes se répartissent de la manière suivante :





II. Section d'investissement

Le budget de fonctionnement s'élève à 227 k€.

Les dépenses et les recettes se répartissent de la manière suivante :

